



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Cavalerie Arc-en-Ciel

La Ville Gourelle- 22940 Plaintel

Ce règlement intérieur a pour objet de garantir la sécurité, le bon fonctionnement et la convivialité au sein du centre équestre. Il s'applique à tous les cavaliers, visiteurs, accompagnants et membres du personnel.

1. Ponctualité et préparation

- Les cavaliers doivent **arriver au minimum 30 minutes avant le début du cours** afin de préparer leur monture (pansage, harnachement) dans le calme et sans précipitation.
- Tout retard important peut entraîner l'impossibilité de participer au cours, sans possibilité de rattrapage.

2. Comportement et respect mutuel

- Un **comportement courtois, respectueux et bienveillant** est exigé envers l'ensemble des personnes présentes sur le site : cavaliers, enseignants, personnel, accompagnants et visiteurs.
- Toute forme de harcèlement, d'insulte ou d'attitude agressive entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du centre équestre.

3. Respect des chevaux et du matériel

- Les chevaux doivent être traités avec **respect, calme et bienveillance** en toutes circonstances.
- Les cavaliers sont invités à consulter et respecter le plan des parcelles et raccompagner leur cheval au bon endroit, au pas et dans le calme.
- Le matériel du club (selles, filets, brosses, etc.) doit être utilisé correctement et rangé après chaque utilisation. Toute dégradation volontaire entraînera des réparations à la charge du cavalier concerné.

4. Téléphones, photos et vidéos

- Il est **interdit de filmer ou d'enregistrer des cavaliers, des membres du personnel ou des cours** sans leur **autorisation explicite**.
- La **publication de contenus relatifs au centre équestre sur les réseaux sociaux est strictement encadrée** :
 - Sont **autorisées** uniquement les photos ou vidéos **de soi-même et/ou des chevaux**, dans le respect de leur image.
 - Sont **interdites** toutes publications montrant d'autres personnes sans leur accord, ou portant atteinte à l'image du centre équestre.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

5. Sécurité et consignes

- Le port de la **bombe homologuée** est obligatoire
 - Il est interdit de courir, crier ou adopter une attitude dangereuse autour des poneys et chevaux
 - Les enfants présents sur le site doivent rester sous la surveillance d'un adulte responsable.
 - La piste en sable est une zone réservée prioritairement à l'activité équestre.
Les piétons, promeneurs avec poussettes et cyclistes sont autorisés à y circuler uniquement en dehors des heures de cours et doivent impérativement céder le passage aux chevaux en toutes circonstances.
 - Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de stationner ou de se rassembler sur la piste en sable.
 - Le stationnement de véhicules, poussettes ou vélos sur la piste en sable ou à ses abords immédiats est strictement interdit.
-

6. Espaces communs et propreté

- Chaque cavalier est tenu de **laisser les lieux propres** après son passage
 - Les déchets doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet.
 - Les chiens sont tolérés uniquement tenus en laisse et sous la responsabilité de leur propriétaire. En cas de gêne ou d'incident, le centre pourra interdire leur accès.
-

7. Acceptation et respect du règlement

- L'inscription au centre équestre implique la **connaissance et l'acceptation du présent règlement intérieur**.
- Tout manquement pourra entraîner un avertissement, une suspension temporaire ou définitive des cours, sans remboursement.